

LES PSYCHOLOGUES VOUS ALERTENT !

Les psychologues, formé.e.s en sciences humaines et professionnel-le-s de la prise en charge psychologique interviennent dans de très nombreux secteurs d'activités, à l'aide d'une variété d'approches, d'outils ainsi qu'une diversité de méthodes thérapeutiques. Cette profession est présente dans la plupart des secteurs de la vie humaine : santé, éducation nationale, grand âge, handicap, enfance en danger, travail, entreprise, justice, prisons, services sociaux...

Les psychologues œuvrent pour que la prise en compte de la dimension psychologique soit respectée dans les organisations de travail, les équipes, mais aussi dans le soutien et l'accompagnement des adultes, des enfants et adolescents ainsi que leurs proches, pour la prévention des déséquilibres qui peuvent survenir à tout moment de la vie.

Dans le secteur sanitaire, depuis plusieurs décennies, le soin se déshumanise et dénie le temps nécessaire à la rencontre, à la confiance, à la parole et à la prise en compte de l'histoire de chacun. Le modèle du « parcours de soin », qui se substitue au service public et à son accueil inconditionnel, multiplie les interlocuteurs et génère un tri de la demande source d'insupportables listes d'attente. Cette situation est particulièrement criante dans le domaine de la santé psychique où une grande part de la population n'a plus accès aux soins et au soutien qui seraient nécessaires.

Dans le secteur médico-social et le social de la protection de l'enfance, l'insuffisance des financements de la part des départements a, depuis des années, dégradé les conditions de prise en charge de ce public particulièrement vulnérable et dépendant, dont la fragilité a été majorée durant les périodes de confinement.

Pour les plus jeunes, on ne peut se satisfaire de plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour le dépistage des troubles dits neuro-développementaux (TND) qui, au nom d'une réorganisation, soi-disant plus rationnelle, aboutit à opérer un

tri des enfants et à les renvoyer massivement vers le secteur libéral pour justifier l'absence de moyens alloués aux CMP et CMPP. La prise en compte du retentissement psychique des difficultés de développement, chez les enfants et adolescents, accrue par le désarroi plus sensible des adultes, exige de les soutenir institutionnellement dans leur rapport au monde, aux autres et à eux-mêmes.

Dans le secteur libéral, les psychologues doivent prendre en charge des personnes qui, par défaut de moyens alloués aux structures publiques et/ou médico-sociales, ne peuvent plus être suivies en institutions notamment en CMP. Et ce, qui plus est, sans possibilité de collaborer avec les médecins dont la présence sur le territoire se réduit comme peau de chagrin. Les psychologues libéraux se retrouvent à devoir porter seuls des situations, souvent dramatiques, touchant les patients et leur entourage proche. La crise liée au COVID ainsi que les difficultés d'accueil déjà existantes ont accéléré et accentué la dégradation des conditions sociales, économiques et psychiques des publics fragilisés. Dans le même temps, les psychologues libéraux ont vu leur exercice précarisé par la mise en place de dispositifs (notamment MonPsy, forfait parcours cancer, Ecout'Emoi ...) inaptes à répondre de façon pérenne aux besoins des patients et qui sont déontologiquement inacceptables pour les praticiens. Les psychologues libéraux comme leurs collègues salariés se refusent à voir leur pratique annexée à la tutelle médicale, au dossier médical partagé et à une prescription de leur activité.

Les psychologues de l'Éducation Nationale du 1er et du second degré dont la mission est de favoriser le développement de la personnalité ainsi que l'épanouissement de tous les enfants et tou-te-s les adolescent-e-s en milieu scolaire doivent faire face à une externalisation de plus en plus fréquente de leurs interventions vers le secteur privé faute de moyens dans l'éducation nationale.



Intersyndicale et Associations de Psychologues

Médicaliser les difficultés scolaires ne contribue pas au travail de prévention, de suivi, à la réussite scolaire et à l'élaboration de projets d'orientation. Le travail auprès des élèves qui relèvent du handicap et de l'inclusion ne peut se faire sans concertation, de temps et de professionnels dédiés aux situations des enfants et des adolescent-e-s tel qu'il doit se pratiquer au sein des CIO et des RASED.

Les psychologues territoriaux et territoriales de l'insertion et ceux de Pôle Emploi, témoins de la précarité psychique des demandeurs d'emploi et des besoins d'accompagnement personnalisé, ne peuvent être remplacés par des prescriptions et des dispositifs d'écoute de très courte durée. La vision politique actuelle de la santé mentale est beaucoup trop médico-centrée : la rupture des liens sociaux, le chômage, les licenciements, l'épuisement professionnel, l'aggravation des problèmes de santé au travail ne sont pas sans lien avec les conditions sociales qui ont provoqué les décompensations et effondrements psychiques.

Les transformations du code de justice pénale des mineurs depuis octobre 2021 réduisent le temps éducatif et clinique consacré aux personnes mineures en grande

précarité et placées sous-main de justice. Les obligations de soin auxquelles elles sont souvent soumises pour leur réinsertion ne pourront plus être assurées ni compensées dans le cadre du dispositif en libéral dit MonPsy.

Dans tous les domaines de la vie, les besoins de soutien et d'interventions psychologiques sont ressentis et exprimés par la population mais ils sont insuffisamment considérés par les pouvoirs publics. La prévention, le soutien et la prise en compte des difficultés au moment où elles surviennent, le temps de rencontre avec les personnes et les équipes qui les accompagnent sont essentiels pour éviter le basculement vers des troubles psychopathologiques plus sévères et plus durables. Les psychologues ne veulent pas être réduits au rôle d'urgentistes dans des dispositifs inadaptés et ils ne veulent pas non plus adhérer à des propositions menaçant l'unité de la psychologie et leur formation.

En conséquence, il est urgent que le gouvernement prenne en compte les spécificités des psychologues et ouvre des discussions avec leurs organisations représentatives.

Paris, le 7 décembre 2022

CGT (UFMICT-CGT) : Isabelle Seff	Convergence des psychologues en lutte : Maud Pontis
FSU : Géraldine Duriez	Fédération Française des Psychologues et de Psychologie : Gladys Mondière
Syndicat National des Psychologues : Christine Manuel	Société Française de Psychologie : René Clarisse
SUD : Pauline Lemaître	Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse : Albert Ciccone

